

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

27e semaine de la presse et des médias dans l'École®

NOR : MENE1521868C

circulaire n° 2015-155 du 30-9-2015

MENESR - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux coordonnatrices et coordonnateurs du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux proviseurs ; aux principales et principaux

1 - Présentation

La 27e Semaine de la presse et des médias dans l'École® se déroulera du lundi 21 au samedi 26 mars 2016 en France métropolitaine. Dans les collectivités d'outre-mer, les dates et les modalités de cette manifestation sont arrêtées par chaque recteur ou vice-recteur.

Organisée par le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), service du réseau Canopé, qui est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif (article D. 314-99 et suivants du code de l'éducation issu du [décret n° 93-718 du 25 mars 1993](#) modifié par le [décret du 28 mars 2007](#)), la Semaine de la presse et des médias dans l'École® (SPME) a pour but de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise que la mission de l'École est de développer « les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société contemporaine de l'information et de la communication. Elle favorise l'esprit d'initiative. » ([article L. 111-2 du code de l'éducation](#)). La formation à l'utilisation des outils et des ressources favorise un usage raisonné et responsable d'Internet et des réseaux sociaux qui font désormais partie du périmètre de la SPME (« Faire entrer l'École dans l'ère du numérique »). Afin de garantir la cohérence de cette action éducative avec les apprentissages fondamentaux, il est souhaitable que la Semaine de la presse et des médias dans l'École® soit intégrée au projet d'école ou d'établissement.

2 - Les trois piliers de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®

Cette opération repose sur trois principes majeurs : le partenariat, la gratuité et le pluralisme.

Partenariat

Outre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication, plusieurs institutions publiques et organismes privés sont associés.

Le groupe la Poste et sa filiale STP (Société de traitement de presse) assurent la confection des liasses de journaux et de magazines ainsi que leur acheminement et distribution dans les écoles et établissements scolaires. Le groupe la Poste prend à sa charge l'affranchissement des colis-presse.

Les éditeurs de la presse écrite mettent gratuitement à disposition des écoles et des établissements scolaires des journaux et des magazines. Les quotidiens nationaux sont datés du même jour.

Les médias audiovisuels et numériques proposent des actions spécifiques et des contenus pédagogiques à destination des élèves et des enseignants.

Les équipes éducatives ont toute latitude pédagogique pour concevoir et organiser leur travail autour de ces

propositions : débats, ateliers, concours, panoramas de presse, expositions, etc. (voir annexe). Les enseignants intéressés par l'intervention de professionnels des médias dans leurs classes sont invités à les contacter directement.

Gratuité

Les établissements scolaires reçoivent gratuitement les titres de presse mis à disposition par les éditeurs de presse partenaires. Les journalistes se déplacent bénévolement pour participer aux conférences et aux tables rondes organisées dans les établissements scolaires.

Pluralisme

Tous les médias peuvent s'inscrire à la Semaine de la presse et des médias dans l'École® pour autant qu'ils aient un numéro de commission paritaire, quels qu'en soient l'opinion, l'illustration, le contenu rédactionnel ou la ligne éditoriale.

3 - Objectifs et finalité de l'opération

Opération phare du Clemi, la Semaine de la presse et des médias dans l'École® s'inscrit historiquement au sein des établissements scolaires (CDI et enseignements disciplinaires). Elle a pour objectif le développement du sens critique et l'acquisition d'une éthique citoyenne sur les questions de liberté d'expression, d'opinion et de laïcité. L'opération favorise l'expression et la production des élèves. Inscrite dans le parcours citoyen, elle vient en complément de l'enseignement moral et civique.

Le parcours citoyen repose sur un ensemble de connaissances civiques et morales liées aux valeurs de la République, inscrites dans les enseignements et s'appuie sur des projets et actions éducatives à dimension citoyenne. La Semaine de la presse et des médias dans l'École®, opération à rayonnement national, en constitue un temps fort car elle participe de l'éducation aux médias et à l'information. Elle s'inscrit dans les enseignements pratiques interdisciplinaires présents au cycle 4 (thème : « information, communication, citoyenneté »).

4 - Publics et acteurs concernés

À l'école primaire

Les programmes actuels de l'école primaire prévoient notamment au cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2), que les élèves acquièrent une maîtrise progressive des techniques usuelles de l'information et de la communication ainsi que la prise de conscience de la place et de l'influence des médias dans la société pour pouvoir faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise que « [la formation dispensée dans les écoles élémentaires] contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques » ([article L. 321-3 du code de l'éducation](#)).

Au collège

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® permet également de découvrir des métiers et des formations. C'est en effet l'occasion pour les enseignants de faire découvrir à leurs élèves la vie des entreprises par la lecture de la presse et éventuellement des visites en entreprises. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 précise dans son annexe qu'« au collège l'éducation aux médias, notamment numériques, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage ».

Au lycée

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® répond, dans sa démarche de projet et de partenariat, aux objectifs des enseignements d'exploration de la classe de seconde : ils ont pour missions de développer la curiosité des élèves et d'éclairer leur choix d'orientation. En outre, l'éducation aux médias et à l'information favorise l'essor de la vie culturelle au lycée et prépare les lycéens à exercer leurs responsabilités de citoyen.

Dans les établissements français à l'étranger

Tous les établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par l'éducation nationale, reçoivent, grâce au concours d'Uni-Presse et de la Poste, une quarantaine de titres reflétant le pluralisme et la diversité de la presse française ainsi que le matériel d'accompagnement pédagogique du Clemi. « Paroles de presse », concours d'éducation aux médias initié par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en partenariat avec le Clemi, permet aux élèves d'explorer et d'expérimenter le genre journalistique du portrait, sous forme « papier » ou

vidéo. Le jury de ce concours est constitué de pédagogues et responsables de l'AEFE, du Clemi et de la Mission laïque française (MLF).

Dans les médias scolaires et lycéens

Les élèves qui produisent un média scolaire peuvent l'inscrire en tant que média à la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Cette initiative qui dynamise l'essor de la vie culturelle de l'établissement encourage l'expression et l'engagement citoyen des élèves. Elle s'appuie sur l'action du référent culture, enseignant volontaire dont la mission principale est de mener à bien le volet culturel du projet d'établissement. Par ailleurs, La Poste prend en charge l'acheminement de dix mille exemplaires de journaux scolaires et lycéens.

5 - Pilotage et bilan de l'opération

Initiative du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, coordonnée par le Clemi, en partenariat avec les professionnels des médias et le groupe la Poste, la Semaine de la presse et des médias dans l'École® est, dans chaque académie, placée sous la responsabilité du recteur qui en préside la cellule de coordination. Elle comprend les différents acteurs concernés par l'opération : les coordonnateurs académiques du Clemi, les associations péri-éducatives, le réseau Canopé. La cellule de coordination est également chargée de l'organisation matérielle, du suivi pédagogique, de l'évaluation au niveau académique et du comité de pilotage de la Semaine de la presse et des médias dans l'École. Elle peut intégrer des professionnels des médias particulièrement investis dans l'opération.

Le Clemi dresse, au niveau national, un bilan des actions conduites dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®. Ce bilan fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport national imprimé, également téléchargeable sur le site du Clemi.

Il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information concernant les modalités de participation soit largement diffusée dans les écoles et dans les établissements scolaires. Cette diffusion peut se faire via les coordonnateurs académiques du Clemi, les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac), les délégués académiques à la vie lycéenne (DAVL), les délégués académiques au numérique (Dan) et par le biais des corps d'inspection territoriaux.

6 - Thème 2016

Le thème « La liberté d'expression, ça s'apprend » est reconduit en 2016.

7 - Modalité des inscriptions 2016

L'inscription des écoles et des établissements scolaires se fait sur le site du Clemi :

www.clemi.org/fr/spme/inscriptions_etablissements_scolaires/

du jeudi 7 janvier au samedi 6 février 2016.

La réservation des titres se fait en deux temps :

- du jeudi 7 janvier au jeudi 21 janvier 2016 (12 h) : les enseignants réservent un maximum de cinquante titres ;
- du jeudi 21 janvier (12 h) au samedi 6 février 2016 : ils complètent leur panier de titres jusqu'à épuisement des stocks. Moins de dix jours après l'inscription, les enseignants reçoivent un récépissé d'inscription, un dossier pédagogique ainsi que deux affiches de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®.

Pour les Drom-Com, c'est le coordonnateur académique Clemi qui organise les inscriptions et distribue, à partir des stocks d'inventus fournis par le distributeur de presse locale, des colis-presse aux inscrits. Les enseignants doivent contrôler les journaux distribués, le coordonnateur Clemi ne pouvant être tenu pour responsable des journaux mis à disposition.

L'inscription des médias (y compris les médias scolaires et lycéens) se fait du lundi 9 novembre au vendredi 11 décembre 2015.

La réservation des journaux doit être assurée uniquement par le responsable pédagogique du projet. Il est particulièrement important que le choix des enseignants corresponde à un projet pédagogique précis tout en respectant le pluralisme des opinions. Dans la mesure où les sites Internet participent à la Semaine de la presse et des médias dans l'École, il appartient au responsable pédagogique de faire preuve de la plus grande vigilance à l'égard des sites qui risquent de présenter des informations orientées, des images choquantes ou des opinions

réprouvées par la loi.

8 - Ressources pédagogiques

À l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'École®, le Clemi met à disposition des enseignants et des élèves un dossier pédagogique, composé de fiches disciplinaires (premier et second degrés), de fiches conseils et de fiches d'information, les contacts des coordonnateurs académiques du Clemi.

Le Clemi assure une veille sur la place de l'éducation aux médias dans les programmes d'enseignement consultable sur le site www.clemi.fr.

Les partenaires de la Semaine de la presse et des médias dans l'École® s'engagent à mettre à disposition des inscrits un ensemble de ressources dont la liste figure en annexe.

9 - Objectif 2016 : ouverture aux familles

Pendant la Semaine de la presse et des médias dans l'École®, les établissements scolaires et les médias partenaires seront invités à organiser des portes ouvertes afin d'associer les familles plus largement à cette opération. Il s'agit ainsi de favoriser la continuité pédagogique dans et hors l'école, tout en valorisant les productions des jeunes auprès des adultes et en encourageant le dialogue intergénérationnel.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Florence Robine

Annexe

Ressources et actions développées par les partenaires

- Des contenus multimédias (texte, photo, vidéo et infographie) en français, anglais, espagnol, arabe et portugais pour les établissements participants par l'**Agence France-Presse** (AFP) pendant le mois de mars. Les enseignants pourront effectuer des recherches, télécharger et imprimer les documents sur le site de l'AFP. La rédaction se mobilise également en se déplaçant dans un grand nombre d'établissements.
- Des dossiers thématiques mis en ligne sur **Arrêt sur images**, le site de réflexion critique sur les médias.
- Des débats en région avec les rédactions de **Bayard Jeunesse**, des dossiers spéciaux dans les magazines, des contenus et des ressources pédagogiques à découvrir sur le site.
- La publication sur les sites de **Causette**, des **Nouvelles news** et de Terriennes sur **TV5Monde**, des meilleurs articles interrogeant et déconstruisant les stéréotypes sexistes avec le concours du **ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes**.
- Le **CSA** propose des ateliers pendant la Semaine de la presse, ouverts à des classes de collège et de lycée. Les élèves rencontrent des membres du Collège du CSA pour un entretien sur la régulation du secteur audiovisuel, à travers des sujets spécifiques et concrets.
- L'association **Dessinez Créez Liberté**, créée par Charlie Hebdo, SOS Racisme et la Fidl (1), propose une exposition itinérante présentant une sélection de dessins de témoignages reçus depuis le 7 janvier 2015 à la rédaction de **Charlie Hebdo**.
- Un accès d'un mois au MediaSig, annuaire de **La Documentation française**, contenant les coordonnées de plus de 8000 noms des médias et de la communication.
- Un accès gratuit à la plateforme numérique **Éducation Vocab**.
- **Europe 1** et **Gulli** accueillent pendant la Semaine de la presse des enfants de toute la France pour une découverte de l'univers de la radio et de la télévision à travers diverses activités et expériences. Les élèves rencontrent les journalistes/animateurs, assistent aux émissions, participent à des ateliers, échangent avec des membres du CSA et de Médiamétrie.
- Des ateliers radio pour des élèves de CM2 et de collèges avec **France Info**.

- RFI, France24 et Monte Carlo Doualiya (**France Médias Monde**) mettent à profit l'expertise internationale de leurs rédactions et de leurs journalistes pour aider les élèves en France et dans le réseau des établissements français à l'étranger à décrypter les médias audiovisuels. Parmi les initiatives : la réactualisation de l'outil multimédia « Info/Intox » ; des rencontres avec des journalistes ; une programmation spéciale sur les antennes.
 - **France Télévisions** propose un outil numérique pour l'analyse de l'information ; l'organisation de journées académiques ; de masterclasses autour de documentaires historiques et sociétaux ; l'accompagnement dans la fabrication de médias scolaires ; des projets pédagogiques et participatifs autour d'émissions ; la participation des élèves à l'émission de médiation *Votre télé* et *Vous de France 3*.
 - Jalons, le site pédagogique de **Ina**, édite un dossier consacré à la liberté d'expression à destination des élèves (école, collège, lycée) et des enseignants. Ressources pédagogiques de premier plan, ces contenus audiovisuels permettent aux élèves et futurs citoyens de développer sens de l'analyse et esprit critique.
 - La **Maison des Journalistes** organise *Renvoyé Spécial*, un programme de rencontres avec des journalistes réfugiés pour sensibiliser les lycéens de France à la liberté d'expression et à la démocratie. L'opération est menée avec le soutien de **Presstalis**.
 - Un accès d'un mois au journal et au « Club » du quotidien d'information généraliste **Mediapart**.
 - **Milan Presse** met à disposition des enseignants des contenus et des ressources pédagogiques sur son site, organise des ateliers dans les classes et une journée *Portes ouvertes* dans ses locaux à Toulouse.
 - Le **ministère de la culture et de la communication** s'engage, aux côtés du **ministère de l'éducation nationale** et du **Cleml**, pour promouvoir les actions d'éducation aux médias entre les acteurs de l'information et le monde de l'enseignement. Il s'engage également à développer ces actions en dehors du temps scolaire pour tous les publics qui ne sont pas ou ne sont plus à l'école.
 - **Le Monde** offre 2 mois d'abonnement au *Monde.fr*. Les inscrits pourront profiter de tous les avantages abonnés sur Web, mobile et tablette : l'intégralité des articles, le journal numérique, les dossiers de la rédaction, la lecture zen.
 - Le **Musée national de l'histoire de l'immigration** propose aux collégiens et lycéens un atelier « La frontière à la Une » sur l'actualité du passage des frontières. D'autres animations pédagogiques à la médiathèque *Abdelmalek Sayad* et des parcours de visite de l'exposition permanente *Repères* sont également programmés.
 - **PlayBac Presse** réalise un numéro spécial « Semaine de la presse » pour permettre aux collégiens de faire leur propre journal en utilisant une maquette de *Mon Quotidien*.
 - Un accès gratuit à l'offre numérique de 27 titres de presse avec le kiosque numérique *relay.com*.
 - **Reporters sans frontières** met à disposition de tous les inscrits la carte du classement mondial de la liberté de la presse 2016 qui permet d'établir la situation de 180 pays au regard de leurs performances en matière de pluralisme, d'indépendance des médias, de respect de la sécurité et de la liberté des journalistes.
 - Des rencontres sont organisées avec des journalistes du prix *Albert Londres* géré par la **Scam**.
 - Un quiz ludique pour découvrir la presse magazine avec le **Syndicat des éditeurs de la presse magazine** (SEPM) et une exposition disponible au format numérique présentant la richesse de la presse magazine en 2016, avec **Presstalis**.
 - Le **Syndicat national des radios libres** (SNRL) mobilise ses 300 adhérents pour accompagner les élèves dans une démarche citoyenne aux médias.
 - Le groupe **TF1** réalise une vidéo pédagogique sur les coulisses de la fabrication de l'information.
 - **TV5Monde** organise des rencontres avec de jeunes écoliers francophones pour parler du rôle du journalisme aujourd'hui et produit un dossier pédagogique *Fle* sur le thème de la liberté d'expression.
- (1) Fédération indépendante et démocratique lycéenne.